

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CD20230622\_28**  
**id. 1676**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **PROJET DE RÉNOVATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU COLLÈGE JEAN-HONORÉ FRAGONARD À NÈGREPELISSE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

---

Lors de la séance consacrée au vote du budget primitif le 13 février 2023, une augmentation de l'autorisation de programme du projet de rénovation du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse a été exposée pour prendre en compte les augmentations liées :

- au surcoût pour le passage en chaudière mixte granulés/plaquettes forestière et le raccordement de la chaufferie gaz actuelle en secours,
- à l'actualisation du coût estimatif initial des travaux,
- à la création d'un accès pour la livraison des combustibles.

Le permis de construire a été accordé par la Commune de Nègrepelisse le 9 décembre 2022. Les travaux ont débuté en avril 2023 et seront achevés avant la période hivernale 2023-2024.

La consultation des marchés de travaux a mis en évidence des surcoûts liés à la conjoncture économique.

Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation de programme 2021 à hauteur de 200 000 € pour prendre en compte ces augmentations de prix et d'affecter les crédits de paiement correspondants sur 2024.

Par ailleurs, il est rappelé que ce projet a fait l'objet d'un arrêté d'attribution d'une aide financière de l'État au travers de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) du 1<sup>er</sup> octobre 2021, d'un montant de 198 777 €.

Il est proposé de solliciter une seconde tranche de co-financement de l'État au travers de la DSID, selon le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses                              | Recettes                                   |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Phase 1</b>                        |                                            |
| Travaux : 423 839,92 € HT             | DSID (État) 2021 accordée : 198 777,00 €   |
| Honoraires : 84 458,29 € HT           |                                            |
| <b>Phase 2</b>                        |                                            |
| Travaux : 562 630,80 € HT             | DSID (État) 2023 sollicitée : 450 104,64 € |
| Révisions et aléas : 95 737,66 € HT   |                                            |
|                                       | Fonds propres du Département :             |
|                                       | 751 118,36 €                               |
| Total HT : 1 166 666,67 € HT          |                                            |
| <b>Total TTC : 1 400 000,00 € TTC</b> | <b>Total : 1 400 000,00 €</b>              |

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 février 2023 relative au programme de travaux d'investissement dans les collèges et les installations sportives départementaux,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, dans le cadre du projet de rénovation du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse l'augmentation de l'autorisation de programme 2021 à hauteur de 200 000 € (Programme P009, Opération P009O001, Enveloppe P009E10, Natana 231312/221/23),
- Affecte les crédits de paiement correspondants sur 2024,
- Approuve le plan de financement complémentaire, tel que détaillé supra,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'État selon ce plan de financement.

Adopté à l'unanimité.

|                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 07/07/2023<br>Reçu en préfecture le 07/07/2023<br>Publié le 07/07/23<br>ID : 082-228200010-20230622-1962-DE-1-1 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Président,

Michel WEILL